

**Puilboreau**

Ville & campagne

**DÉPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME  
ARRONDISSEMENT DE LA ROCHELLE  
COMMUNE DE PUILBOREAU**

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS  
À MONSIEUR LAURENT MAURY**

N° 2026-DGS-RD-047

Le Maire de la commune de Puilboreau ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-18, L.2122-19, L.2122-23 ;

Vu la séance d'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des Adjointes au Maire ;

Vu les arrêtés de délégation de fonctions aux Adjointes ;

Considérant que pour la bonne administration des affaires communales, il convient de déléguer à un Conseiller municipal l'exercice de certaines fonctions ;

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Laurent MAURY, Conseiller municipal, est délégué, par le présent arrêté, à exercer sous la surveillance et la responsabilité du Maire et concurremment avec lui, les fonctions dans ce domaine : Vie associative.

Délégation de fonction lui est donnée dans ce domaine et notamment pour :

- La relation avec les associations sportives ;
- Le suivi des conventions d'occupation et des conventions d'objectifs des associations sportives ;
- Le fonctionnement et la gestion des installations sportives (planning, occupation annuelle et/ou événementielle).

La présente délégation s'exercera en l'absence ou l'empêchement du Maire ou de l'Adjoint bénéficiaire de la délégation.

**ARTICLE 2 :** Les présentes délégations prendront fin en cas de retrait par le Maire, en cas de cessation des fonctions du Conseiller municipal et en tout état de cause à l'expiration du mandat municipal en cours.

**ARTICLE 3 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté et de son affichage dont une ampliation sera adressée :

- Au Préfet ;
- Au responsable du Service de Gestion Comptable de Ferrières ;
- À l'intéressé à la notification.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Maire et/ou d'un recours contentieux

**AR Prefecture**

017\_211702015\_20250320-2026\_DGS\_RD\_047-AR  
Arrêté n° 2026-DGS-DR-047  
Reçu le 30/03/2026

auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, Hôtel Gilbert, 15 rue de Blossac, CS 80541,  
86020 POITIERS Cédex ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site  
[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Puilboreau, le 30 mars 2026

Le Maire,  
Didier PROUST



Notifié le : 30,03,26

Laurent MAURY  
Signature

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Laurent Maury", written over a horizontal line.

Acte rendu exécutoire après sa transmission

au Représentant de l'État le :

Et sa publication le :